



Renvois forcés

Ce thème a fait grand bruit il y a deux ans quand, dans le vol dénommé Nigéria, les agents de police ont été confrontés à une situation difficile et très dangereuse. En effet, certains citoyens africains, de véritables armoires à glace selon les témoignages de nos collègues, se sont libérés des liens en plastique qui paralysaient leurs mains. Ainsi, peu avant l'atterrissage dans la capitale nigérienne, ils sont parvenus à libérer une grande partie de leurs compatriotes et ont commencé une véritable révolte. Ce n'est que grâce au sang-froid des collègues, et aussi à beaucoup de chance, qu'il n'y a pas eu de blessés. Il n'en a pas été de même pour l'avion loué par la Confédération, qui a subi des dommages s'élevant à des dizaines de milliers de francs. Après l'interruption ordonnée par le Bureau fédéral, les vols ont repris, mais pas sans les polémiques habituelles envers la police (il suffit de penser à la vidéo sur le rebelle qui refusait de monter la passerelle d'embarquement).

La FSFP ne s'est jamais mêlée au débat politique concernant les vols de rapatriement du point de vue de la Loi fédérale sur l'Asile, en laissant cette tâche aux autorités compétentes. La FSFP, en revanche, s'est toujours distinguée par la clarté de ses propos, en demandant sans détours que soient fournis à la Police tous les instruments juridiques et matériaux afin que la priorité absolue dans ce genre de missions soit accordée à leur sécurité. En effet, c'est la seule façon de mettre en œuvre les directives que la politique a définies et répondre aux exigences exprimées par la population suisse lors de la consultation populaire. En contrepartie, la FSFP a clairement demandé que la responsabilité sur la gestion de la mission soit déferée à l'Officier sur place et pas à un bureaucrate assis dans un bureau lointain qui n'est pas au courant des circonstances effectives. La Fédération a également demandé, et défend sa position sans douter nullement de son opportunité, de pouvoir, si nécessaire, faire appel à un médecin désigné pour les cas de besoin absolu où l'utilisation de médicaments s'avère indispensable. C'est la seule façon de garantir la gestion complète et en sécurité de la mission confiée.

La Fédération est aussi de l'avis que des accords spécifiques, clairs et sans possibilité d'interprétation, doivent être conclus par la Confédération avec les pays objectifs de ces rapatriements. En effet, il n'est pas admissible qu'à l'arrivée à l'aéroport de destination personne ne prenne en charge la situation, ce qui augmente ainsi le risque auquel nos collègues pourraient être confrontés.

Conclusion :

- La FSFP demande un cadre juridique clair et contraignant pour toutes les parties
- La FSFP demande que la gestion des vols soit déferée au chef d'intervention de la police sur place, qui devra décider les mesures à adopter pour minimiser les risques de la mission
- La FSFP demande la faculté de faire intervenir un médecin désigné pour gérer avec les médicaments nécessaires les cas les plus difficiles dans les vols de rapatriement

Motifs :

Cette prise de position se base sur les motifs suivants :

- Ces mesures claires doivent servir à minimiser les risques pour ceux qui doivent garantir ces missions
- La politique doit donner à la Police tous les moyens aptes à permettre l'exécution de la mission qui lui a été confiée